

MAIRIE  
DE  
**29810 LAMPAUL-PLOUARZEL**  
FINISTERE

Téléphone 02.98.84.01.13  
Fax 02.98.84.04.34  
e-mail [mairie.lampaul-plouarzel@orange.fr](mailto:mairie.lampaul-plouarzel@orange.fr)  
web [www.lampaul-plouarzel.fr](http://www.lampaul-plouarzel.fr)

**Étaient présents :** Les Conseillers en exercice à l'exception de René KEREBEL qui a donné pouvoir à Martine LAVANANT, François LE BERRE qui a donné procuration à Yves KERIER et Ronan LANSONNEUR qui donne pouvoir à Michel JOURDEN.

**Secrétaire de séance :** Marie MORGANT est élue Secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

En début de séance, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu par courrier du 06 février 2017, la demande de démission du Conseil Municipal de la part de Madame Pascale QUELLEC. Conformément à l'article L 2121-4 cette démission est effective dès réception et sera dès lors transmise à Monsieur le Préfet du Finistère.

**DETERMINATION d'un NOUVEAU TARIF ALSH (Accueil Loisirs sans hébergement)**

L'école Sainte-Marie a décidé de revenir à un rythme scolaire à 4 jours hebdomadaires dès la rentrée 2017/2018. La question de l'accueil des enfants le mercredi matin est donc à nouveau posée. En effet, l'ALSH-garderie n'est actuellement ouvert que le mercredi après-midi et les autres jours avant et après la classe. Après examen par la commission enfance jeunesse il est donc proposé de rendre désormais effectif le service ALSH également le mercredi matin et de fixer un tarif. A noter aussi que, compte tenu de l'occupation du complexe de l'enfance, cet accueil se fera à l'école Sainte Maire, après signature d'une convention.

Les tarifs votés en décembre 2016 sont donc complétés de la manière suivante :

**A.L.S.H. ½ journée (matin + repas ou après-midi avec repas)**

	Quotient familial	Tarif 2017
Tranche 1	≤ 399 €	5.56 €
Tranche 2	de 400 à 599 €	6.87 €
Tranche 3	de 600 à 899 €	8.25 €
Tranche 4	de 900 à 1 399 €	9.65 €
Tranche 5	≥ 1 400 €	10.24 €
Forfait accueil pré/post ALSH		0.63 €

**ALSH journée entière avec repas**

	Quotient familial	Tarif 2017
Tranche 1	≤ 399 €	7.85 €
Tranche 2	de 400 à 599 €	9.20 €
Tranche 3	de 600 à 899 €	11.50 €
Tranche 4	de 900 à 1 399 €	13.90 €
Tranche 5	≥ 1 400 €	16.50 €
Forfait accueil pré/post ALSH		0.63 €

Ces nouveaux tarifs sont adoptés par 16 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Brigitte JAMET et Nicolas TOCQUER) et seront effectifs à la rentrée 2017/2018.

**TRAVAUX de VOIRIE rues de KERVRIOU, de KERGUEREZOC et la ZONE de KERIZOUARN**

Le conseil municipal poursuit son programme de réfection des routes de la commune. Ainsi, à l'unanimité le Conseil Municipal valide le marché suivant qui verra la réfection de deux nouvelles rues cette année :

Rue de Kervriou	Revêtement de chaussée en enduit superficiel d'usure bicouche au bitume fluxé
Rue de Kerguérezoc	Réalisation d'un revêtement de chaussée en enrobé 0/10
Zone de Kérizouarn	Réalisation d'un revêtement en béton bitumineux semi grenu /010

Les travaux sont confiés, après appel d'offres, à l'entreprise BINARD de PLOUARZEL pour un prix de 49 766.30 € HT. D'autres travaux de voirie seront réalisés en 2017, prévus dans le cadre du marché à bon de commande.

**EAU du PONANT- entrée d'un nouvel actionnaire : Commune de SAINT-RIVOAL**

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve l'entrée de la Commune de SAINT-RIVOAL au capital de la Société Publique Locale Eau du Ponant à hauteur de deux actions pour une valeur unitaire de 35.72 €.

**ENQUETE PUBLIQUE sur l'OPTIMISATION du PLAN d'EAU et la CREATION de PONTONS sur le PORT de l'ABER ILDUT**

Une enquête publique a été prescrite par Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise en vue de l'optimisation du plan d'eau et la création de pontons sur le port de l'Aber Ildut. Elle se déroule du 17 janvier 2017 au 17 février 2017 inclus. Les travaux suivants sont envisagés :

- A Cambarell
  - Le prolongement de 24 mètres du ponton professionnel
  - La création d'un ponton servitude de 18 mètres à proximité du quai pouvant accueillir à terme des pompes de distribution de carburant et une pompe de récupération des eaux usées embarquées

- Un ensemble de ponton en forme de U partiellement équipé de catways permettant l'accueil de plaisanciers et des visiteurs avec ancrage sur pieux et sur chaînes et corps-morts pour la partie située en zone naturelle au PLU afin de réduire l'impact paysager et rendre l'aménagement réversible

➤ A Porscave

La réorganisation du ponton mixte via la mise en place d'un ponton professionnel de 20 mètres ancré sur pieux, perpendiculairement au ponton existant et dédié aux professionnels.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

### **CREATION d'un SERVICE PUBLIC ADMINISTRATIF « COMITE d'ANIMATION »**

Les compétences liées au tourisme sont désormais transférées aux communautés de communes (loi NOTRE).

Aussi, suite à la dissolution de l'Office Municipal du Tourisme de LAMPAUL PLOUARZEL au 31 décembre 2016, le Conseil décide de confier la mission « animation » de la Commune à une nouvelle structure dénommée « Comité animation » (service d'intérêt public à caractère administratif) sans autonomie financière qui sera créée à compter du 15 février 2017.

L'action « animation » sera conduite par une commission extra-municipale présidée par Monsieur Didier LE GAC, Maire, et composée de :

Membres élus du Conseil Municipal	Michel JOURDEN – Vice-Président, Marie MORGANT, Mary KEREBEL, Brigitte JAMET, Yvonne LE BRIS, Caroline RIBEZZO, Ronan LANSONNEUR, Frédéric MORVAN, Yves KERIER
Membres représentant les professionnels	Caroline MELIQUE, Christine ABALAIN, Annick MAHAY
Membres représentant les associations	Gilles KEREBEL, Loïc FLOCH, Renée TREBAUL
Membres représentant les bénévoles	Raymonde COLLEAU, Odile PERROT, Bernard GOACHET

Les missions de ce service seront :

- La préparation des animations et toutes manifestations organisées par la commune et/ou en partenariat avec les associations sera assurée par les services municipaux (administratifs et techniques),
- Le financement de ces fêtes et de l'activité de la régie sera inscrit au budget général de la commune au sein d'un service dédié.

Le mandat de tous les membres s'exercera jusque la fin de ce mandat municipal.

### **INSTITUTION d'une REGIE RECETTES pour PERCEPTION des DROITS de STATIONNEMENT sur l'AIRE de CAMPING-CARS et l'UTILISATION de la BORNE de SERVICE**

Suite à la suppression de l'OMT la Régie « Recettes » pour l'encaissement des droits de stationnement sur l'aire de camping-car et l'utilisation de la borne de services est également transférée sur le budget communal.

### **DELEGATION du CONSEIL MUNICIPAL au MAIRE**

Dans un souci de favoriser une bonne administration de la régie « Comité d'animation », et conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du CGCT, à l'unanimité le Conseil Municipal décide de compléter la délégation accordée par délibération n° 2014-30 du 05 juin 2014 en confiant à Monsieur le Maire les délégations suivantes pour la durée du mandat :

- ◆ de fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,
- ◆ de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement de services municipaux.

### **MODIFICATION SIMPLIFIEE du PLU : consultation pour un cabinet d'études**

Dans le prolongement de la procédure de ZAC sur le secteur de Créac'h Gad il y a lieu de recourir à une procédure de modification simplifiée du PLU pour faire passer le zonage de 2 AU à 1 AU (les zones 1AU sont des opérations réalisables à court terme alors que les zones 2AU sont des opérations réalisables à long terme).

L'examen d'un changement de zonage de certains autres secteurs de la commune classés en 2AU lors de son élaboration en 2014 pourrait être aussi étudié ainsi que la suppression d'un terrain classé en emplacement réservé 1.

Pour mener cette procédure de modification du PLU il convient de faire appel à un cabinet spécialisé. A l'unanimité le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer une consultation pour le choix d'un bureau d'études afin d'engager la procédure de modification dont l'étendue sera définie à l'occasion des travaux d'étude.

### **LABELLISATION de la DEMARCHE « PORT d'INTERET PATRIMONIAL »**

Par délibération du 2013-39 du 06 juin 2013 le Conseil Municipal décidait d'adhérer au réseau « Port d'intérêt patrimonial » dont la vocation est d'assurer la protection, la promotion et la mise en valeur de ces ports.

Il est désormais envisagé de faire réaliser une étude intitulée « Pré-expertise du patrimoine maritime de la commune de LAMPAUL-PLOUARZEL » afin de dégager les actions à mener sur la Commune. Elle serait confiée à l'OPMC (Observatoire du Patrimoine Maritime Culturel) représenté par l'Université de Bretagne Occidentale au prix de 7 500 € HT, soit 9 000 € TTC. L'étude permettra aussi à la commune de bénéficier d'un nouveau label et valoriser ainsi son patrimoine.

Cette étude est éligible à subvention de la part du Conseil Départemental au taux de 50 %. A l'unanimité le Conseil Municipal décide d'engager cette étude et donc autorise le Maire à signer le contrat de prestation de service présenté et de déposer une demande de subventions auprès du Conseil Départemental.

### **CONVENTION de PATURAGE**

La Communauté de Communes du Pays d'Iroise nous a sollicités pour permettre le pâturage de chevaux sur les dunes communales de LAMPAUL-PLOUARZEL entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 octobre. La convention prévoit la délimitation des parcelles concernées et les conditions de leur utilisation. Elle est signée pour une durée de 6 mois renouvelable une fois pour la même durée. A l'unanimité le Conseil Municipal émet un avis favorable à la signature de cette convention de pâturage (Prêt à usage agricole) entre la CCPI et la propriétaire des chevaux et autorise le Maire à y porter le visa de la commune.